

Délibération n°2023-03-12

Réf. Nomenclature « Actes » : 3.6

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Micro-crèche : servitude de passage du terrain pour la mairie de Sornac

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	59
Pouvoirs	14
Votants	73

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 juin 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Arfeuillère Christophe	à	Pierre Chevalier	Junisson Mady	à	Martine Pannetier
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Mazière Daniel	à	Philippe Roche
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Cornelissen Tony	à	Marilou Padilla-Ratelade	Peyraud Serge	à	Daniel Joly
Granet Henri	à	Laurence Boyer	Ribeiro Sophie	à	Jean-Marc Sauviat

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Fonfrede Alain ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repeza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel (représenté) ; Vignal Isabelle.

Délibération n°2023-03-12

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Sornac le 24 novembre 2022 ;

Vu la délibération n°2022-05-15 du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022 approuvant l'acquisition de la parcelle AB n°239 « c » ;

Vu la délibération n°2023-02-20 du Conseil communautaire en date du 6 avril 2023 approuvant la servitude de passage de la Communauté de communes sur un terrain communal,

Le Président rappelle que dans le cadre du projet de construction de la micro-crèche, la parcelle 239 a été divisée en 2 parcelles (257 et 259).

Aujourd'hui, il s'agit d'implanter la future micro-crèche sur la parcelle 259 (2 134 m²) que Haute-Corrèze Communauté est en train d'acheter. Cette parcelle est située en limite de propriété de l'école.

La parcelle 257, reste quant à elle, communale.

La commune de Sornac sollicite Haute-Corrèze Communauté pour avoir, une servitude de passage sur la parcelle 259 afin de permettre l'entretien du terrain communal annexe sur la parcelle 257.

Ainsi, il propose d'établir une servitude de passage sur la **parcelle 259** pour permettre à la commune de Sornac d'accéder à sa parcelle communale 257 pour son entretien.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'établissement d'une servitude de passage sur la parcelle 259 pour permettre à la commune de Sornac d'accéder à la parcelle communale 257.

A l'unanimité	
Votants	73
Pour	73
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 27 juin 2023

Le président,
Pierre Chevalier



